



Version du 02/11/2022

Protocole d'arrivée et de départ des enfants

A leur arrivée aux Boud'Choux, les parents restent responsables de leur enfant dans l'enceinte de la structure jusqu'à leur départ et doivent en assurer la surveillance.

Ils doivent ne laisser entrer aucun inconnu aux Boud'Choux et doivent signaler aux professionnels toute situation anormale aux abords de la crèche ou sur son parking ;

Dans l'intérêt de l'enfant, de sa famille, et de l'organisation de la structure, il est nécessaire de respecter les horaires prévus au planning.

A l'arrivée :

- Respecter les consignes, le protocole d'hygiène spécifique en vigueur affiché ou communiqué (exemple COVID)
- Retirer manteau et chaussures et les ranger
- Confier l'enfant après le temps de transmission des informations à une professionnelle de la crèche

Au départ :

L'enfant sera confié, après le temps de transmission avec l'équipe :

- aux parents ayant l'autorité parentale
- ou à toute personne âgée de plus de 16 ans **nommée et autorisée par écrit par l'un ou l'autre des parents sur présentation de sa pièce d'identité.**

En cas de retard important le soir au-delà de l'heure de fermeture de la structure :

- Informer la structure du retard et préciser l'identité de la personne qui viendra chercher l'enfant par téléphone, mail ou message vocal

En cas d'impossibilité d'informer la structure, les professionnelles du lieu d'accueil prendront contact avec les personnes nommées sur la fiche d'urgence et en dernier recours gèreront la situation avec le personnel de la protection de l'enfance.